





Un nouvel accompagnement sur le territoire Cornovaille!

Qui peut en bénéficier?

Tout patient atteint d'une pathologie cancéreuse qui a terminé son traitement depuis moins d'un an.

Comment en bénéficier?

Par la prescription d'une ou plusieurs prestations par le médecin spécialiste du cancer ou par le médecin traitant. Cette prescription doit être adressée à Appui Santé en Cornouaille par mail ou courrier.

Quelles prestations sont disponibles?

- Un bilan d'activité physique adapté (APA) avec la possibilité de suivre des séances individuelles et/ou collectives d'APA
- Un bilan nutritionnel avec au besoin des consultations de suivi
- Un soutien psychologique

Où sont dispensées les prestations?

Au sein des établissements de santé ou en ville avec des professionnels libéraux référencés.

Quel coût pour le patient?

Les prestations sont prises en charge à 100% dans la limite d'un forfait attribué par patient. Des compléments sont possibles à partir des mutuelles des patients.

Renseignements:

- 02 98 90 20 96
- apac@appuisantecornouaille.fr
- 49, hent Penhoad Bras 29700 PLOMELIN



















